

NEWSLETTER ATOUT FORMATION

Numéro 1 : Avril 2022

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CSE-SSCT

Changement de la durée de la formation pour tous les CSE

La durée de la formation SSCT est passée de **3 à 5 jours** pour un premier mandat CSE (peu importe l'effectif de l'entreprise). Dans le cas d'un **renouvellement** de mandat CSE, la durée de la formation sera de **3 jours** pour les membres élus du CSE quel que soit le nombre de salariés et de 5 jours pour les membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) pour les entreprises de 300 salariés minimum

(article L.2 315-18 du Code du Travail)

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT

Qui est concerné ?

Obligation dans toutes les entreprises disposant d'un CSE (Article L.2314-1 du Code du Travail)

Recommandé dans les entreprises de moins de 11 salariés

Qui est ce référent ?

Un membre du CSE

Durée de la formation :

1 journée en présentiel ou distanciel

Formations complémentaires :

RPS, référent handicap., dialogue social..

RÉFÉRENT SST

• Qui est concerné ?

Tout employeur doit désigner un «réfèrent» en Santé Sécurité au Travail. (art. L.4644-1 et R.4644-1 et suivants du Code du Travail)

• Qui est ce référent ?

Un salarié compétent et volontaire impliqué en matière de santé sécurité au sein de son entreprise

(par exemple : membre du CSE-SSCT, responsable santé sécurité, ou tout autre salarié désigné)

• Durée de la formation :

3 à 5 jours (consécutifs ou non) en présentiel et/ou en distanciel

DATES DE FORMATION EN INTER :

Réfèrent harcèlement en entreprise

- Le 29 Septembre 2022
- 290 euros par stagiaire

Réfèrent SSCT (3 jours)

- Du 10 au 12 octobre 2022
- 870 euros par stagiaire

CSE -SSCT :

- Du 5 au 7 décembre et du 12 au 13 décembre 2022
- 1100 euros par stagiaire

Réfèrent handicap

- Le 15 novembre 2022
- 290 euros stagiaire

FOCUS : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

INFOS CLÉS



1700 stagiaires
formés en 2021

15 692 heures de
formation en 2021



98% de
★★★★ satisfaction en
2021

NOS ATOUTS

- Formateurs(rices) experts(es) dans leurs domaines d'intervention et justifiant d'une expérience professionnelle avérée
- Des formations sur mesure
- Utilisation de pédagogie innovantes
- Alternance entre pratique et théorie

ACTEUR DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DEPUIS 1996

FORMATIONS À DESTINATION DU CSE



Afin de former vos élus, Atout Formation vous propose plusieurs formations réglementaires :

- CSE-SSCT (5 jours)
- Référent SST (3 jours)
- Référent handicap (1 jour)
- Référent harcèlement (1 jour)
- CSE-formation économique et sociale (3 à 5 jours)

MODULES COMPLÉMENTAIRES

- RPS (1 jour)
- Lecture des comptes de l'entreprise (2 jours)
- Attributions et fonctionnement du CSE (1 jour)
- Dialogue social (1 ou 2 jours)
- Préparer, organiser, animer les réunions CSE et CSSCT (1 jour)
- Rôles et missions des élus du CSE (2 jours)
- Trésorier du CSE (1 jour)

L'ensemble des formations sont adaptées aux
besoins de vos élus.

Des modules complémentaires spécifiques peuvent
être mis en place en fonction de vos besoins.



AUTRES DATES EN INTER :

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

- du 19 au 20 mai 2022
- du 6 au 7 octobre 2022
- du 12 au 13 décembre 2022

260 euros par stagiaire

Maintien Actualisation des Compétences (MAC SST)

- le 23 juin 2022
- le 15 septembre 2022
- le 8 novembre 2022

130 euros par stagiaire